

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 6 septembre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 2 septembre 2016 et affichée le 2 septembre 2016.

**MEMBRES PRÉSENTS** : Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, M. Denis KOULMANN, M. Armand LEJEUNE, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Albert WALLECK

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

**DES LE DEBUT DE LA SEANCE:**

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN à M. Albert WALLECK  
M. Dominique LAURENT à Mme Jennifer MUSZYNSKI  
M. Daniel MALNORY à Mme Aurélia MAYERY  
M. Jean VIGNOLI à Mme Ghislaine MELON

**A COMPTE DE LA DELIBERATION 2016-62 :**

Mme Amina DELEPORTE à Mme Céline CAMPION

**Secrétaire de Séance** : Mme Aurélia MAYERY

**Assistait également à la séance** : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

### **ORDRE DU JOUR**

- ZAC d'Habitat des Begnennes : approbation du C.R.A.C.
- Aliénation de sections de chemins ruraux,
- Demande de subvention au titre du dispositif AMITER pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus,
- Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019,
- Convention Ast Lor'n,
- Associations : modification de la dénomination de l'attributaire de la subvention « une rose un espoir », autorisation de paiement pour la « Journée de pêche femme-enfants »,
- Communauté de Communes Rives de Moselle : compétence « Petite Enfance »,
- Création d'un poste sous contrat scolaire en alternance (contrat d'apprentissage),
- Modification du tableau des effectifs :
  - création de deux postes d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe,
  - ouverture d'un poste d'adjoint technique 1<sup>e</sup> classe et fermeture du poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe,
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu du précédent conseil municipal

**2016-61 ZAC D’HABITAT DES BEGNENNES : APPROBATION DU C.R.A.C.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par traité de concession en date du 13 février 2006, la Commune d’Ennery a confié à E.M.D., l’aménagement de la ZAC d’Habitat des Begnennes.

En application des dispositions de cette convention, ainsi que l’article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, E.M.D. doit fournir, chaque année un Compte Rendu Annuel à la Collectivité, comportant notamment :

- Un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d’une part l’état des réalisations en dépenses et recettes et d’autre part l’estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser ;
- Une note de conjoncture sur l’état d’avancement de l’opération ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l’échéancier des dépenses et recettes ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l’exercice 2015 ;

L’ensemble de ces documents est soumis à l’examen de l’Assemblée délibérante de la collectivité. Conformément à ce qui précède, E.M.D. présente le C.R.A.C. de la ZAC d’habitat des Begnennes, arrêté à la date du 31 Décembre 2015 qui s’équilibre en dépenses et en recettes, à 14 523 146 € HT.

	Bilan global actualisé - En € HT	Bilan global actualisé - en € TTC
Dépenses	14 523 146	16 746 952
Recettes	14 523 146	16 876 990

Ce compte-rendu financier fait notamment apparaître le montant des avances de trésorerie à rembourser au 31/12/2015 soit : 3 540 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide d’acter le budget global actualisé au 31/12/2015 qui s’élève à 14 523 146€ HT,
- Approuve le C.R.A.C. établi au 31/12/2015 ainsi que toutes les pièces s’y rapportant;
- Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant et tout acte se rapportant à la présente.

**2016-62 ALIENATION DE SECTIONS DE CHEMINS RURAUX**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n° 2015-57 en date du 30 novembre 2015, a décidé d’engager une procédure d’enquête préalable à l’aliénation des sections de chemins ruraux suivantes :

- section 13 n° 212 / o128 pour 0a42ca
- Section 13 n° 213 / o128 pour 3a55ca

Au terme de l’enquête publique, Mme le Maire propose de délibérer sur le déclassement et l’aliénation de ces sections de chemins ruraux.

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l’enquête publique préalable à l’aliénation, à l’ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, Vu l’article L161-10 du code rural,

Vu la délibération en date du 30 novembre 2015,  
 Vu l'arrêté conjoint n° 2016-17, en date du 25 avril 2016, prescrivant l'enquête publique relative au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural,  
 Vu le registre d'enquête clos le 3 juin 2016, ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,  
 Vu l'avis motivé et favorable de M. le Commissaire enquêteur,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à l'aliénation des différents chemins répertoriés au dossier d'enquête publique, et cadastrées :
  - Section 13 n° 212 / o128 pour 0a42ca
  - Section 13 n° 213 / o128 pour 3a55ca
    - Décide que la valeur est fixée à l'€ symbolique,
    - Charge Mme le Maire de procéder à la cession à la Communauté de Communes Rives de Moselle,
    - Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente,

#### **2016-63 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF AMITER POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibérations en date du 30 novembre 2015 et du 1<sup>er</sup> février 2016, le projet de restructuration du groupe scolaire a été lancé.

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que par arrêté de M. le Préfet de la Moselle, en date du 31 mai 2016, une subvention D.E.T.R. a été attribuée à la commune d'Ennery, à hauteur de 178 000 € pour la réalisation du projet.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif et l'estimation définitive des dépenses par le Maître d'œuvre. A ce titre, le montant global de l'opération (diagnostics (7 057 €), études (87 709.85 €), travaux (900 000 €) et dépenses annexes (50 000 €)) est estimé à 1 044 766.85 € HT.

Mme le Maire propose de demander un soutien financier au Conseil Départemental de la Moselle, dans le cadre d'AMITER, les diagnostics, études et travaux pouvant être subventionnés, selon le règlement de subvention de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet et décide de sa réalisation,
- Charge Madame le Maire d'adhérer au dispositif AMITER
- Valide le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Diagnostics	7 057 €	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	178 000 €	17.89%
Etudes	87 709.85 €	Département de la Moselle : AMITER	408 383 €	41.05%
Travaux	900 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>994 766.85 €</b>			

- Charge Madame le Maire de solliciter le versement d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 408 383 €,
- Précise que la dépense est inscrite au budget primitif,
- Décide que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune, et qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, la commune d'Ennery s'engage à augmenter d'autant sa participation,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## **2016-64      CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2016-2019. Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement passé afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

Sur la base du bilan du CEJ 2012-2015 et d'un diagnostic de territoire, le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 prévoit les domaines d'intervention dans lesquels la commune sera soutenue.

La commune d'Ennery entend continuer dans les meilleures conditions à accueillir les enfants dans les temps périscolaires et extra scolaires, comme elle le fait actuellement, grâce à des locaux de qualité et un personnel formé et compétent.

Le Contrat Enfance Jeunesse sera signé selon les attentes de la Caisse d'Allocations Familiales, sur le fondement du Projet Educatif Territorial de la commune d'Ennery.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019,
- Charge Mme le Maire de signer le contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## **2016-65      CONVENTION AST LOR'N**

Madame le Maire informe l'assemblée de la convention n°441 proposée par le Service inter-entreprises de Santé au Travail désigné AST LOR'N pour définir les conditions dans lesquelles est assurée la surveillance médicale des agents de la collectivité et les dispositions financières.

La durée de l'engagement est d'un an, renouvelable par tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sauf dénonciation.

La cotisation annuelle est fixée à 90.38 € TTC pour une surveillance médicale simple, et à 100.51 € TTC pour une surveillance médicale renforcée (ex. : agents au contact des enfants ou utilisant des produits dangereux ou en horaire de nuit).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les conditions de la convention établie par AST LOR'N ainsi que les cotisations annuelles pour l'année 2016.

- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**2016-66 ASSOCIATION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE L'ATTRIBUTAIRE DE LA SUBVENTION « UNE ROSE UN ESPOIR »**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la modification du bénéficiaire de la subvention attribuée dans le cadre de la manifestation « une rose, un espoir ». L'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR DE TREMERY devient l'organisme officiel succédant au COMITE DE GESTION FETE D'ETE DE TREMERY à compter de 2016.

Madame le Maire propose de modifier l'annexe B1.7 – page 63, ligne 15 du budget primitif en indiquant le nouvel organisme bénéficiaire de la subvention de 600 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la modification de l'organisme UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR DE TREMERY, ligne 15 de l'annexe du budget primitif 2016.
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**2016-67 ASSOCIATION : AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA « JOURNEE DE PECHE FEMME-ENFANTS »**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une dépense pour des lots, d'une valeur de 120 €, a été engagée dans le cadre de la « journée de pêche femmes-enfant », dimanche 12/06/2016. Cette manifestation est organisée par l'Ardillon avec le concours de la municipalité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'engagement de la dépense de lots pour un montant de 120 €,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**2016-68 COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE : COMPETENCE « PETITE ENFANCE »**

Mme le Maire informe que le bureau d'études « Crèche-Attitude », missionné par la Communauté de Communes Rives de Moselle, a démontré que l'offre du territoire pour l'accueil collectif permanent de la petite enfance n'est pas suffisante.

Il convient donc que les collectivités améliorent l'offre locale et pour cela, la solution préconisée par le bureau d'études est que la Communauté de Communes « Rives de Moselle » prenne la compétence.

Par une délibération en date du 12 juillet 2016, le Conseil Communautaire propose aux communes membres le transfert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la compétence « Création et gestion des équipements nouveaux d'accueil collectif dédiés à la petite enfance » à la Communauté de Communes Rives de Moselle et les invite à délibérer dans les trois mois.

Les collectivités continueront à gérer les équipements existants au sein de leur territoire.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens, le projet de la Maison d'Assistantes Maternelles d'Ennery, étant bien engagé, celui-ci sera intégré aux équipements existants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la proposition aux communes membres du transfert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la compétence « Création et gestion des équipements nouveaux d'accueil collectif dédiés à la petite enfance » à la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Autorise ce transfert de compétence, à la condition que le projet de la Maison d'Assistantes Maternelles d'Ennery soit compris dans les équipements existants, ne faisant pas l'objet du transfert,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **2016-69          CREATION D'UN POSTE SOUS CONTRAT SCOLAIRE EN ALTERNANCE (CONTRAT D'APPRENTISSAGE),**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un poste sous contrat d'apprentissage en alternance dans le domaine des espaces verts.

Le poste est ouvert à compter du 5 septembre 2016 et jusqu'au 31 août 2017, avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et une rémunération calculée en pourcentage du SMIC selon les taux applicables au secteur privé et les majorations prévues réglementairement en fonction du niveau de la formation.

De plus, la Région Grand Est, Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, soutient les employeurs d'apprentis par le versement pour chaque contrat souscrit d'une subvention de 1000 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition ci-dessus pour l'ouverture du poste sous contrat d'apprentissage durant la période du 5 septembre 2016 au 31 août 2017 à temps complet,
- Autorise Madame le Maire à signer ledit contrat d'apprentissage ainsi que tout document s'y rapportant,
- Charge Madame le Maire de demander les subventions auprès de la Région Grand Est

#### **2016-70          MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

### 1-CREATION DE DEUX POSTES D'AJDOINT TECHNIQUE 2<sup>E</sup> CLASSE

Considérant les deux postes d'agent de nettoyage ouverts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » dont les contrats arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2016 sans possibilité de renouvellement,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir l'organisation du service de nettoyage,

Madame le Maire propose la création de deux postes permanents d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe aux conditions suivantes :

- Prise d'effet : le 1<sup>er</sup> octobre 2016,
- Temps de travail hebdomadaire : 32h25 pour le premier poste et 35h00 pour le second,
- Fermeture le 1<sup>er</sup> octobre 2016 des deux postes d'agent de nettoyage ouverts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi »
- Modification du tableau des effectifs

### 2-OUVERTURE DE DEUX POSTES D'AJDOINT TECHNIQUE 1<sup>E</sup> CLASSE

Vu la liste d'admission auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en date du 28 juin 2016,

Considérant les conditions d'un avancement de grade à l'ancienneté requises au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et modifiées en cas de nomination suite à la réussite de l'examen professionnel,

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire sollicitée le 5 septembre 2016, Madame le Maire propose : la création de deux postes permanents d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet avec effet au 7 septembre 2016.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 4 juillet 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter les propositions ci-dessus et de modifier le tableau des emplois, comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)		
		Emplois permanents Temps complet	Emplois permanents Temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE 07/03/16</b>		3	3	6	6	0	5,33
Attaché	A	1		1	1		1
Rédacteur principal 2e classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	1		1	1		1
Adjoint administratif 1e classe	C	0	2	2	2		1,74
Adjoint administratif 2e classe	C	0	1	1	1		0,59
<b>FILIERE TECHNIQUE 04/07, 06/09 et 1/10/16</b>		8	6	14	14	0	11.15
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal 2e classe	C	1	0	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1		1

Adjoint technique 1e classe	C	2	0	2	2		2
Adjoint technique 2e classe	C	3	6	9	9		6.15
<b>FILIERE SOCIALE 07/03/16</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2,62</b>
ASEM principal 2e classe	C		2	2	2		1,75
ASEM principal 1e classe	C		1	1	1		0,87
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>0,57</b>
Adjoint du patrimoine 2e classe	C		1	1	1		0,57
<b>FILIERE ANIMATION 04/07/16</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1,79</b>
Animateur	B	1	0	1	0	1	1
Adjoint d'animation 2e classe	C		3	3	3		0,79
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Chef de service de police municipale principal 1e classe	B	1		1	1		1
Brigadier-chef principal	C	4		4	4		4
Brigadier	C	1		1	1		1
<b>EMPLOIS NON CITES 1/10/16</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Apprenti espaces verts		2		2		2	2
CUI-CAE Ouvrier polyvalent		1		1		1	1
CUI-CAE Agent de nettoyage			0	0		0	0
CUI-CAE Agent de nettoyage			0	0		0	0
Poste occasionnel pour travaux supplémentaires ou imprévus	C	1		1		0	0
Poste occasionnel pour travaux supplémentaires ou imprévus	B	1		1		0	0

(\*) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques x quotités de temps de travail x période d'activité dans l'année

## ➤ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

### ✓ Décisions budgétaires :

#### • 2016-21

Transfert de crédits des dépenses imprévues : Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-19 392			
1532-2315	Parking E17	6 010			
1625-2313	Installations mairie	5 770			
1626-2313	Travaux sanitaire 2 logements rue Stade	7 612			

### ✓ Décisions par délégation de pouvoir :

#### • 2016-22

Attribution du marché public de travaux de marquage au sol à la société TONIAZZO. Le montant de la commande s'élève à 11044,17€ TTC

#### • 2016-23

Règlement des frais d'honoraire dus à Me COSSALTER & DE ZOLT pour le dossier n° 16041, facture N° 8234 du 30/06/2016 s'élevant à 480 €.

➤ **DIVERS :**

- La Boîte à Couleurs :

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'accueil de la nouvelle directrice du service périscolaire de la commune : Jamila MOKHFI a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre et s'est présentée au Conseil Municipal

- Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que la réunion de présentation du service périscolaire aux parents aura lieu le 4 octobre à 18h30
- Le prochain centre aéré aura lieu du 24 au 28 octobre 2016 à La Boîte à Couleurs

- Aménagement de l'entrée de ville, route de Chailly :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion publique aura lieu le 10 octobre 2016, à l'Espace 17.

- Démarrage de la 4<sup>e</sup> tranche de travaux à la ZAC d'Habitat des Begnennes :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Colas démarrera les travaux le 12 septembre, pour les terminer en mars 2017, sauf intempéries. L'accès au chantier se fait par la route de Chailly.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 octobre 2016.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 23h30

Le Maire,  
Ghislaine MELON